

Paris, le 29 juin 2017

Conformément aux dispositions du prospectus (version ayant reçu le visa de l'Autorité de tutelle luxembourgeoise, la CSSF, le 12 décembre 2016) et dans l'intérêt des porteurs de parts, le Conseil d'administration de la Sicav luxembourgeoise Roche Brune Funds a décidé :

- **La réouverture de la période de souscription de la classe d'action FI du compartiment ROCHE-BRUNE FUNDS - Capital Brain**, dont le terme avait fait l'objet d'une prorogation jusqu'au 31 décembre 2016 par résolution circulaire du 11 mai 2016, pour le porter **au 29 décembre 2017**. L'objectif de cette prorogation est de faire croître l'encours sous gestion et de diminuer l'impact des charges fixes de la Société.
- **La prorogation de la période de souscription de la classe d'action FI du compartiment ROCHE-BRUNE FUNDS - Ozone**, dont le terme était fixé 30 juin 2017, pour le porter **au 29 décembre 2017**.

Ainsi, les nouvelles caractéristiques de la classe d'action FI pour les deux compartiments sont les suivantes :

Classe d'action : FI- compartiment CAPITAL BRAIN

Forme : Capitalisation

Devise : Euro

ISIN : LU1327023658

Montant minimum de souscription : EUR 10 000 par action

Terme de la période de souscription : 29 décembre 2017 en remplacement du 31 décembre 2016

Classe d'action : FI- compartiment OZONE

Forme : Capitalisation

Devise : Euro

ISIN : LU1517304348

Montant minimum de souscription : EUR 1 000 par action

Terme de la période de souscription : 29 décembre 2017 en remplacement du 30 juin 2017